

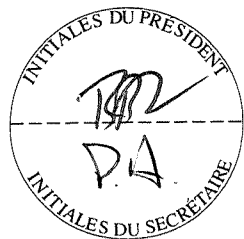
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

- I - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - A) SÉANCE ORDINAIRE 21 NOVEMBRE 2024
 - B) SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 DÉCEMBRE 2024
- IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS
- V – CORRESPONDANCE
- VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2
DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
 - A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement
sur la gestion contractuelle
- VII – TRÉSORERIE
 - A) Tonnage de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dépôt et accusé de réception des formulaires de déclaration
des intérêts pécuniaires des délégués
- IX - VARIA
- X - PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 20 février 2025

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présents : Monsieur Christian David, conseiller de la ville de Lachute, et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-25

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

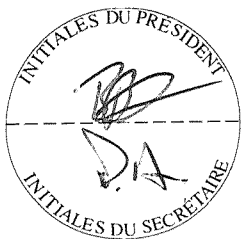
IV - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

A) SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-02-25

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2024.

- Adopté à l'unanimité

B) SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

3-02-25

Il est

Proposé par monsieur Stephen Matthews

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2024.

- Adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période
(enfouissement, récupération et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22
novembre 2024 au 20 février 2025, déposée par le président;

4-02-25

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que
présentés par le président pour la période du 22 novembre 2024 au 20
février 2025, et ce, pour un montant de 1 171 527.96\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

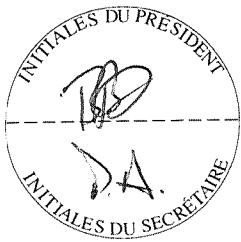
**A) Dépôt et accusé de réception des formulaires de déclaration des
intérêts pécuniaires des délégués**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de gardien des archives
de la RIADM, accuse réception, au nom du Conseil, des formulaires de
déclaration des intérêts pécuniaires de messieurs Bernard Bigras-Denis,
Kévin Maurice, Stephen Matthews, Denis Lavigne, Christian David, Pierre
Baril.

Il informe les membres du Conseil qu'ils doivent l'aviser par écrit de tout
changement significatif apporté aux renseignements contenus dans leur
déclaration, et ce, dans les 60 jours suivant le changement et ajout.

IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

5-02-25

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 mars 2025
à 18h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au
380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est
levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier